

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : RD 908 - 13013 Marseille - La Croix Rouge - Convention d'occupation du domaine privé départemental par Réseau de Transport d'Electricité

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention d'autorisation d'occupation des parcelles privées départementales cadastrées 880 S°C n°42, S°D n°436, S°E n°72 et n°67 à Marseille 13^{ème} par Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E), dont le projet est annexé au rapport.

La recette de 1 598 € sera inscrite au chapitre 77-621, article 775, du budget départemental.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**